

DOSSIER de CANDIDATURE
pour l'acquisition
de CHEVRETTES des Fossés
de la pépinière associative
Année 2025

Effectif à attribuer : 19 chevrettes des Fossés

Date limite de retour des dossiers :
vendredi 16 mai 2025

L'attribution du lot de chevrettes se fera à l'attention de projets
laitiers et/ou fromagers prioritairement.

NB : Ce lot sera le DERNIER lot de chevrettes élevé et
attribué par l'association.

1. Identité du DEMANDEUR :

NOM : Prénoms :
Né(e) le : à :
Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :
Mail :

Formation agricole : oui / non - Si oui, laquelle :

Expérience caprine : oui / non - si oui, laquelle :
En cas de stage, précisez la structure d'accueil :

2. Projet du DEMANDEUR :

2.1. Adresse du lieu d'exploitation (si différente de celle ci-dessus) :

Site d'exploitation encore indéterminé ou en cours d'acquisition :

Le cas échéant :

Date prévue d'entrée sur le site :

Région ou Département du projet :

2.2. Adhésion :

Êtes-vous adhérent de l'ASP Chèvre des Fossés : oui / non

Si oui, depuis :

2.3. Cheptel :

Possédez-vous déjà des caprins : oui / non

Possédez-vous déjà des chèvres des Fossés : oui / non

Si oui, combien (effectif à la date du dépôt de la demande) :

chèvres mères Fossés :

chevrettes de renouvellement Fossés :

boucs reproducteurs Fossés :

Autres races :

Autres races :

Autres races :

Objectif de taille de cheptel dans le cadre de votre projet :

chèvres mères :

2.4. Nature du projet :

Laitier :

Fromager :

Ecogestion :

Viande :

Autre, précisez :

Mode d'élevage envisagé :

Hors-sol : Chèvrerie avec accès extérieur :

Plein air intégral :

Agriculture Biologique : oui / non

Surface agricole utile : ha, dont surfaces fourragères : ha

Type d'accès à l'extérieur (plusieurs choix possibles) :

Parc d'exercice sans pâturage :

Pâturage sur prairies artificielles ou naturelles :

Pâturage en zones humides :

Bois :

Friches ou landes :

2.5. Encadrement du projet :

Votre projet est-il inscrit dans une démarche de soutien à l'installation :

Dotation Jeunes Agriculteurs : oui / non

Parcours à l'installation : oui / non

Suivi par autre structure (GAB, Marmite, ...) : oui / non

si oui : laquelle :

Nom et coordonnées téléphoniques de votre référent, le cas échéant :

2.6. Motivations par rapport à la chèvre des Fossés :

Merci de nous expliquer brièvement les raisons de votre choix de race.

2.7. Complément d'information :

Merci de noter toute information ou tout renseignement que vous jugerez utile de nous faire connaître dans le cadre de votre candidature :

3. Projet d'acquisition :

NB : Les chevrettes remises par l'ASP Chèvre des Fossés sont âgées de 17 à 20 mois. Elles sont qualifiées sur le plan sanitaire (Brucellose, Fièvre Q, Chlamydiae, CAEV). Elles sont remises à l'acquéreur : **vaccinées, vermifugées, et prêtes à saillir**.

La revente au prix proposé de 200€ par chevrete (TVA non récupérable, association non assujettie) est permise par le soutien financier dont bénéficie l'association pour le fonctionnement de ce projet.

L'enlèvement des chevrettes est à votre charge, à réaliser par vos propres moyens, en respectant impérativement la période d'enlèvement proposée : **du 1er Septembre 2025 au 10 Septembre 2025**, sur le site d'élevage des chevrettes (Domaine de Menez Meur – 29 460 Hanvec).

Vous postulez pour l'acquisition de :

la totalité du lot : soit 19 chevrettes pour l'année 2025

une partie du lot

Le cas échéant : nombre de chevrettes demandées :

4. ENGAGEMENTS du CANDIDAT, en cas de présélection du dossier par l'ASP Chèvre des Fossés :

A la lecture des dossiers de candidature, l'ASP Chèvre des Fossés réalise une présélection des dossiers. Les candidats présélectionnés pourront être convoqués à présenter leur projet devant le conseil d'administration, à partir de juin 2025, à l'Ecomusée du Pays de Rennes (Route de Noyal Chatillon s/Seiche – 35 200 RENNES).

En cas de sélection de mon dossier, je soussigné(e), m'engage à :

- accepter la convocation à présenter mon dossier devant le CA de l'ASP Chèvre des Fossés, à partir de juin 2025, sur invitation de l'ASP.
- être adhérent de l'ASP Chèvre des Fossés et à rester à jour de ma cotisation pendant 5 années minimum.
- tenir à jour mon inventaire d'élevage et le retourner chaque année à l'IDELE, pendant 5 années minimum
- tout au long de ces 5 années, répondre aux sollicitations de l'ASP Chèvre des Fossés (demande de visites de l'élevage, dans le cadre de bilans et échanges avec le porteur de projet)
- ne pas pratiquer le croisement d'absorption sur le lot de chevrettes attribué par l'ASP, et assurer la reproduction de ce lot en race pure
- ne pas revendre les chevrettes remises par l'ASP Chèvre des Fossés (hors cas de force majeure)
- en cas de force majeure remettant en cause mon projet, informer immédiatement et prioritairement l'ASP Chèvre des Fossés pour assurer le devenir des chevrettes vendues par l'ASP Chèvre des Fossés
- attester de la véracité de l'ensemble des éléments portés à la connaissance de l'ASP Chèvre des Fossés dans le cadre de cette candidature

Fait le :, à :

Nom et Signature, précédé de la mention :

"lu et accepté les conditions de cette candidature"

L'ASP Chèvre des Fossés examine les dossiers de candidature, qui sont
à nous adresser, jusqu'au : vendredi 16 mai 2025

Le dossier de candidature doit nous être adressé par mail, à :

aspchevredesfosses@gmail.com

ou par voie postale, à l'adresse suivante :

M. Jacky HAMIOT– Président ASP Chèvre des Fossés

45, Allée du Bois
37 390 LA MEMBROLLE / CHOISILLE